CALENDRIER DES OPERATIONS D'ORIENTATION POUR LES ELEVES DE 3EME

Nous vous invitons à lire très attentivement les modalités liées aux opérations d'orientation et d'affectation

Madame, Monsieur,
En raison de la situation actuelle, les modalités d'orientation vont se dérouler de façon à tenir compte des contraintes que nous connaissons tout en vous accompagnant au mieux.
L'établissement a opté cette année pour un fonctionnement en semestre.
En décembre, vous avez été destinataire d'une fiche d'orientation sur laquelle vous avez indiqué des vœux d'orientation provisoires pour votre enfant. Le conseil de classe du 1er semestre a émis un avis sur ces vœux provisoires (favorable, réservé..).
Cette année, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place en février 2020, un téléservice permettant de gérer numériquement les saisies des familles pour les vœux d'orientation provisoires et définitifs et remplacer le document papier utilisé habituellement.
Afin de ne pas mettre deux procédures en place cette année, le collège avait fait le choix de saisir pour les familles les vœux indiqués sur le document que vous avez complété au premier semestre.
Le téléservice « orientation » fait donc apparaître à l'identique vos vœux provisoires et l'avis du conseil de classe du 1er semestre.
Lorsque l'avis du conseil de classe et les souhaits de la famille ont été différents , un entretien a été proposé. Nous avions commencé ces entretiens avec plusieurs familles et ils devaient se poursuivre après les vacances de mars. Malheureusement, cela n'a pu se faire avec la décision de confinement. Toutes les familles n'ont donc pas été reçues en entretien.
Les entretiens se poursuivront donc soit en visio-conférence soit par téléphone à partir du 18 mai.
D'ici à la reprise, nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure Onisep que vous allez recevoir par la poste dans les prochains jours.
Vous pouvez également consulter l'offre de formation proposée par les académies via le téléservice « affectation » ou via le site education.gouv.fr
Madame Vanraet, conseillère d'orientation vous a adressé une fiche de vœux sur Pronote à compléter pour nous permettre de mieux suivre vos demandes. Merci de la remplir et de la retourner.
A compter du 29 avril, le téléservice orientation est ouvert. Vous avez deux possibilités pour accéder à ce téléservice :

- **vous connecter sur votre compte parent Metice et cliquer sur l'application téléservices puis cliquez sur l'onglet orientation.**
- **Vous connecter sur teleservices.ac-reunion.fr et vous identifier avec vos codes parent Metice, cliquez sur orientation.**

Attention : la saisie n'est possible qu'à partir d'un compte parent et non du compte de votre enfant.
Vous devez dans un premier temps valider et prendre connaissance de l'avis du conseil de classe du 1er semestre (c'est le même avis qui vous a été indiqué sur le document papier).

Vous trouverez en bas du document, des captures d'écran vous indiquant pas à pas la procédure.

Les conseils de classe de 3eme se tiendront les 1er et 2 juin.

EN CAS DE DIFICULTES (perte de votre mot de passe, de votre identifiant METICE, impossibilité ou difficultés à vous connecter aux téléservices, etc...), NOUS VOUS INVITONS A CONTACTER LE COLLEGE (soit par mail ce.9740813r@ac-reunion.fr ou par téléphone à compter du 14 mai).

A l'issue des conseils de classe du second semestre, les équipes pédagogiques avec le chef d'établissement vous indiqueront leur avis sur votre choix d'orientation. Si nous sommes en accord avec vous, le choix d'orientation est validé et vous pourrez réceptionner l'avis via le téléservice orientation. En cas de désaccord, un entretien vous sera proposé avec le professeur principal et/ou le conseiller d'orientation et/ou le chef d'établissement.

Nous attirons votre attention sur les demandes spécifiques d'orientation pour lesquelles, un échange avec le collège est **NECESSAIRE et ESSENTIEL**

- orientation demandée vers le lycée hôtelier
- orientation vers un lycée agricole
- orientation vers une section sportive
- orientation hors département
- orientation vers la section création culture et design du lycée A. Vollard
- orientation vers les sections coiffure et esthétique du lycée I. Amelin
- orientation vers une MFR ou vers un apprentissage
- Demande de dérogation (un document spécifique vous sera adressé). Les dérogations ne s'appliquent qu'à l'orientation vers une 2nd générale. Il n'y a pas de sectorisation concernant l'enseignement professionnel (CAP/BAC PRO).
- Demande d'intégration en DNL anglais ou espagnol au lycée des Avirons / Bachibac/Abibac/Sections internationales
-

A partir du 25 mai, la saisie des vœux définitifs par les familles est possible via le téléservice « affectation ».
Sauf dérogation, un seul vœu est nécessaire pour une orientation en 2nde Générale (C'est l'adresse des responsables légaux qui déterminent le lycée de secteur. Les élèves résidant à Etang-Salé relèvent du lycée Saint-Exupéry des Avirons).
Concernant une voie professionnelle, les élèves peuvent faire 4 vœux.
Entre le 02 et le 08 juin, les entretiens se tiendront en cas de désaccord entre le souhait des familles et l'avis du conseil de classe.
08 juin : Fermeture du téléservice « affectation » pour la saisie des vœux définitifs par les familles
L'établissement saisit ensuite via l'application AFFELNET les vœux de chaque élève. Cela donne lieu à un bordereau de saisie récapitulant les demandes des familles.

AUCUNE SAISIE N'EST POSSIBLE APRES LE 16 JUIN A 12H00 CONCERNANT LES VOEUX D'ORIENTATION
(plus aucune modification des vœux ne peut être prise en compte après la fermeture de l'application Affelnet)

En cas de désaccord avec les familles, un recours est possible en commission d'appel. Cette commission se réunira le 18 juin.

A partir du 29 juin, les résultats de l'affectation sont diffusés aux familles et aux établissements.

Une notifications d'inscription vous sera remise, celle-ci est indispensable pour s'inscrire en lycée.
A partir du 30 juin, débuteront les inscriptions dans les lycées (les modalités d'inscription en présentiel seront peut être modifiées cette année au regard de la situation sanitaire, nous vous tiendrons informés des communications des lycées à ce sujet). Vous pourrez néanmoins utiliser le téléservice « inscription » à partir du 30 juin et nous vous conseillons vivement de le faire.

Les élèves non affectés à l'issue de ce premier tour d'orientation seront contactés par le collège qui informera les familles des places vacantes. Une nouvelle saisie AFFELNET sera effectuée selon les vœux émis par les familles entre le mercredi 1er juillet et le jeudi 02 juillet à 16h00.
Les résultats de ce second tour d'orientation seront communiqués aux familles le 06 juillet à partir de 12h00.
En cas de non affectation au second tour, les familles seront contactées pour un tour suivant à la rentrée d'août.

Le 29 juin, nous remettrons aux familles ou aux élèves la notification d'inscription permettant une inscription dans les lycées.

Pour vous remettre cette notification, votre enfant doit être en règle avec l'établissement, à savoir :

- avoir remis ses manuels scolaires et les manuels empruntés au CDI
- remise de la carte magnétique de demi-pension
- être en règle financièrement avec le collège (être à jour des paiements de cantine, remboursement des manuels perdus, remboursement de la carte magnétique en cas de perte, etc...)

Nous vous transmettrons un calendrier pour cette remise des manuels et de la carte magnétique. Il est **OBLIGATOIRE** d'être en règle avec le collège sans quoi, votre inscription au lycée ne sera pas possible. Nous vous rappelons que vous pouvez faire appel au fonds social du collège en cas de difficultés pour régler la cantine (Merci de contacter Mme Benchérif, assistante sociale).

Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider, vous accompagner et répondre à vos questions dès la reprise du collège. N'hésitez pas à nous contacter.

GUIDE TELESERVICE

1. Connexion au téléservice

- Connexion à Scolarité Services avec un compte ATEN ou EduConnect (pour les établissements expérimentateurs).

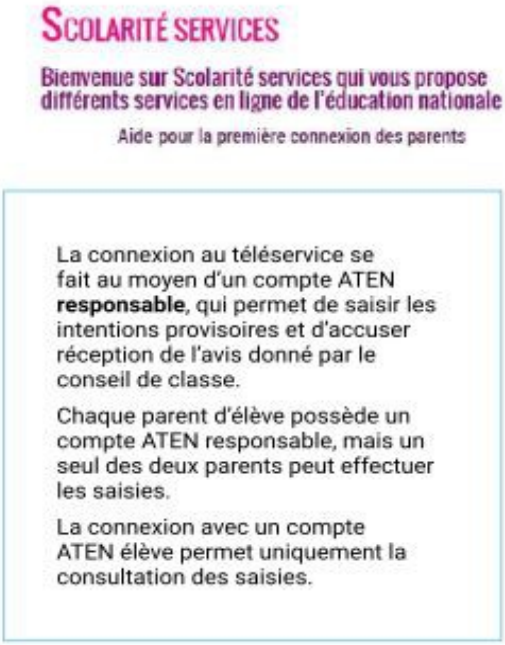

- Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

Vous devez réceptionner l'avis du conseil de classe du premier semestre avant de passer à la seconde phase de saisie.

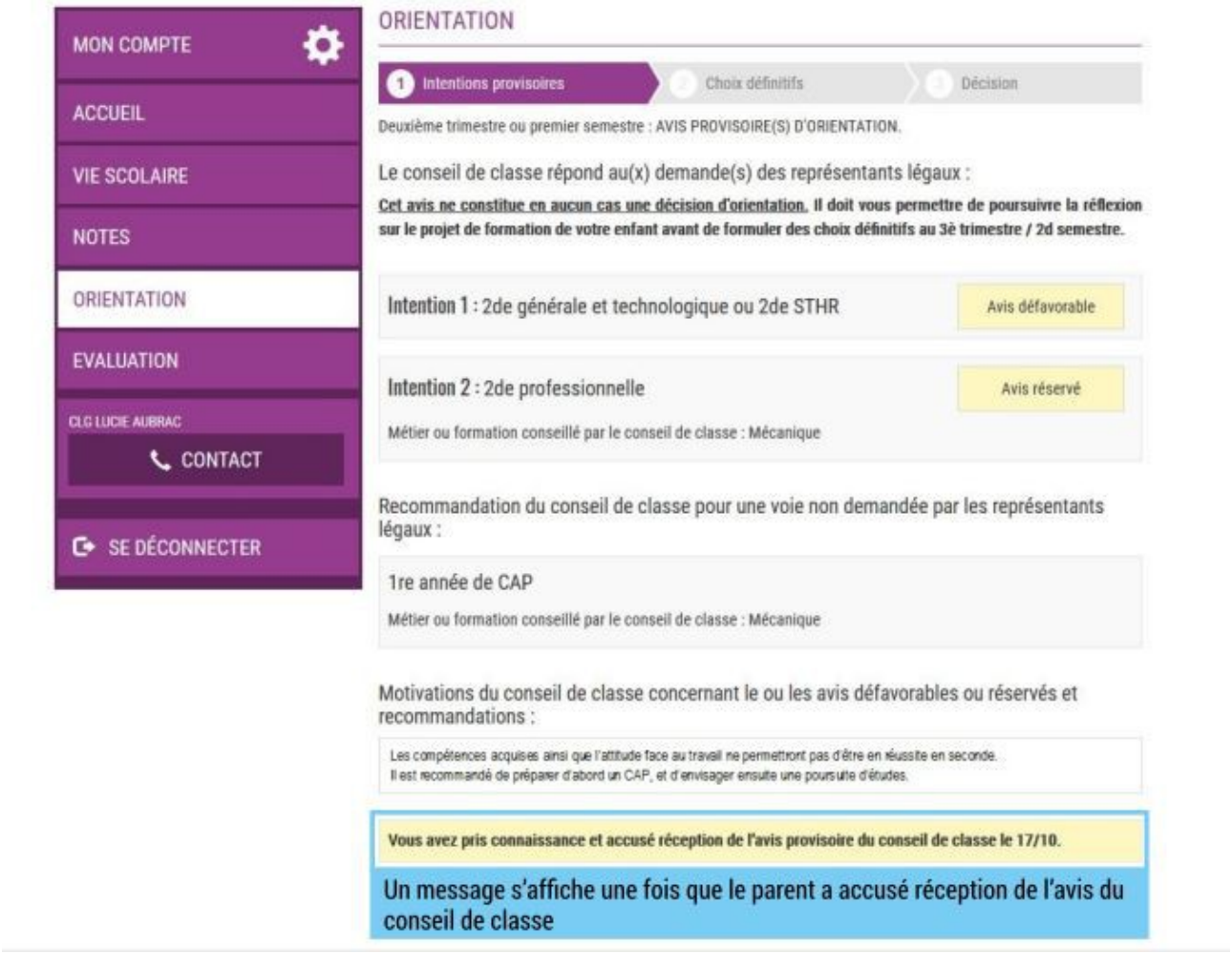

PHASE 2 DE LA SAISIE DES VOEUX

1. Connexion au téléservice

Les modalités de connexion au téléservice sont identiques pour la phase provisoire et la phase définitive de la procédure d'orientation.

Chaque phase peut être gérée par un représentant légal différent. Les choix définitifs peuvent ainsi être saisis par le parent qui n'a pas fait la saisie en phase provisoire. Une phase renseignée par un représentant ne peut en revanche être modifiée que par ce représentant. Les saisies effectuées sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

2. Saisie des choix définitifs

La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire. **Si le parent qui a saisi les intentions provisoires n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe, le parent qui se connecte pour la phase définitive doit le faire avant de pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.**

La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires, que ce soit pour la 2de générale et technologique-2de STHR ou la voie professionnelle.

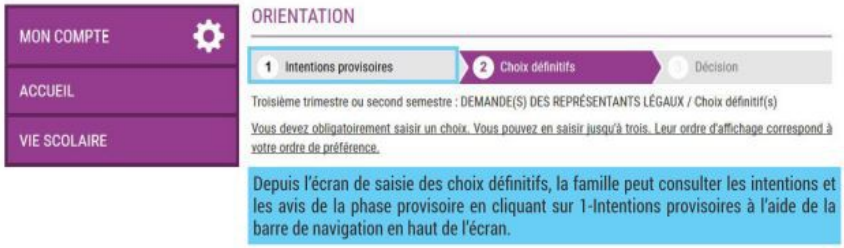

Depuis l'écran de saisie des choix définitifs, la famille peut consulter les intentions et les avis de la phase provisoire en cliquant sur 1-Intentions provisoires à l'aide de la barre de navigation en haut de l'écran.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.

3. Validation des choix définitifs

Si le parent ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés, il n'y aura pas d'e-mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

L'établissement peut visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix définitifs.

Un e-mail récapitulatif est envoyé aux deux responsables, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Le parent ayant saisi les choix doit répondre aux propositions du conseil de classe :

- en acceptant une des voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « Oui » ou une des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe ;
- OU en refusant toutes les propositions du conseil de classe.

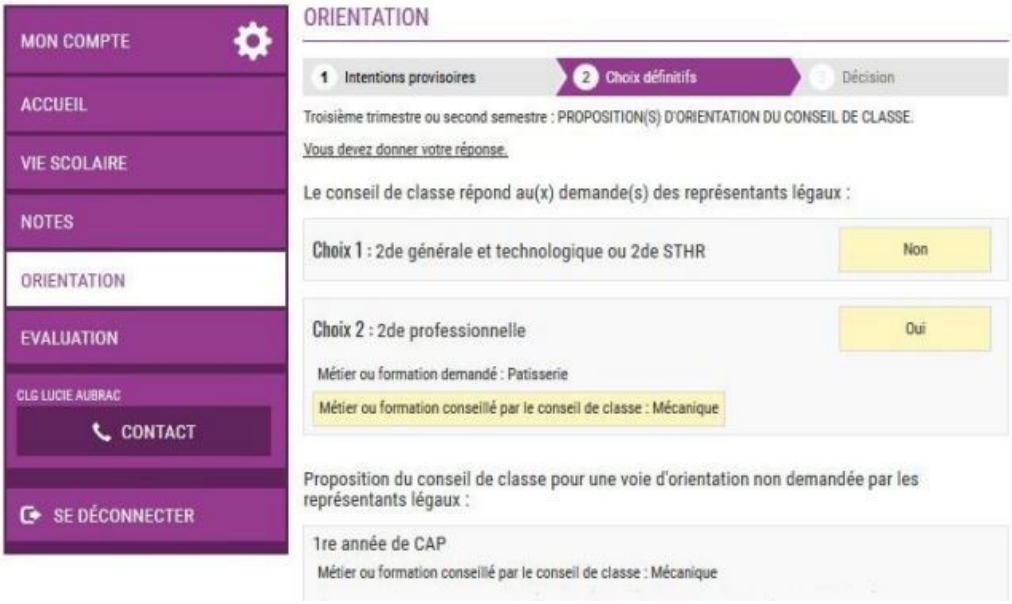

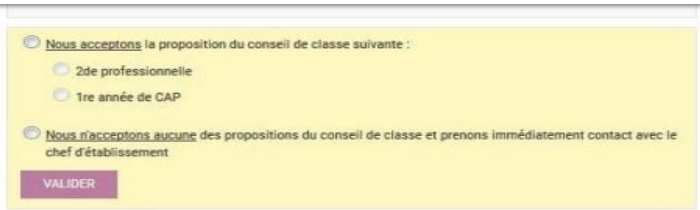

Si le parent quitte la page sans répondre aux propositions du conseil de classe, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :

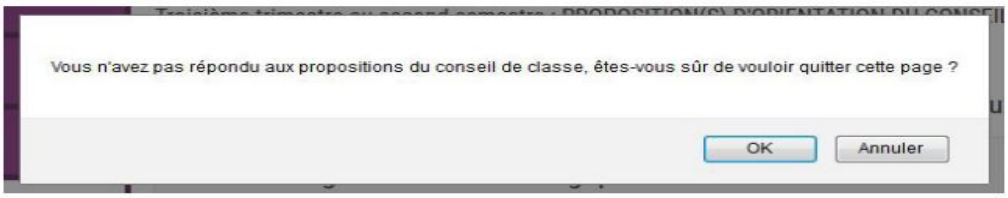

5. Acceptation d'une des propositions du conseil de classe

La proposition du conseil de classe acceptée par le parent devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement, et l'écran ci-dessous s'affiche.

E-mail reçu par le responsable qui a accepté l'une des propositions du conseil de classe

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42, nous vous confirmons par cet email que vous avez accepté la proposition suivante du conseil de classe pour l'élève **Jules DUPOND** :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

E-mail reçu par le responsable qui est en lecture seule

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42 par Mme Martine DUPOND, nous vous informons par cet email que la proposition suivante du conseil de classe a été acceptée pour l'élève **Jules DUPOND** :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

6. Refus de toutes les propositions du conseil de classe

Si le parent n'a accepté aucune des propositions du conseil de classe, l'écran ci-dessous s'affiche qui l'invite à se rapprocher immédiatement du chef d'établissement.

> La procédure papier est maintenue pour les situations de désaccord et la phase d'appel (document à disposition dans Siècle Orientation).

7. Deuxième responsable légal

Écrans de saisie des choix définitifs, de consultation et de réponse aux propositions du conseil de classe

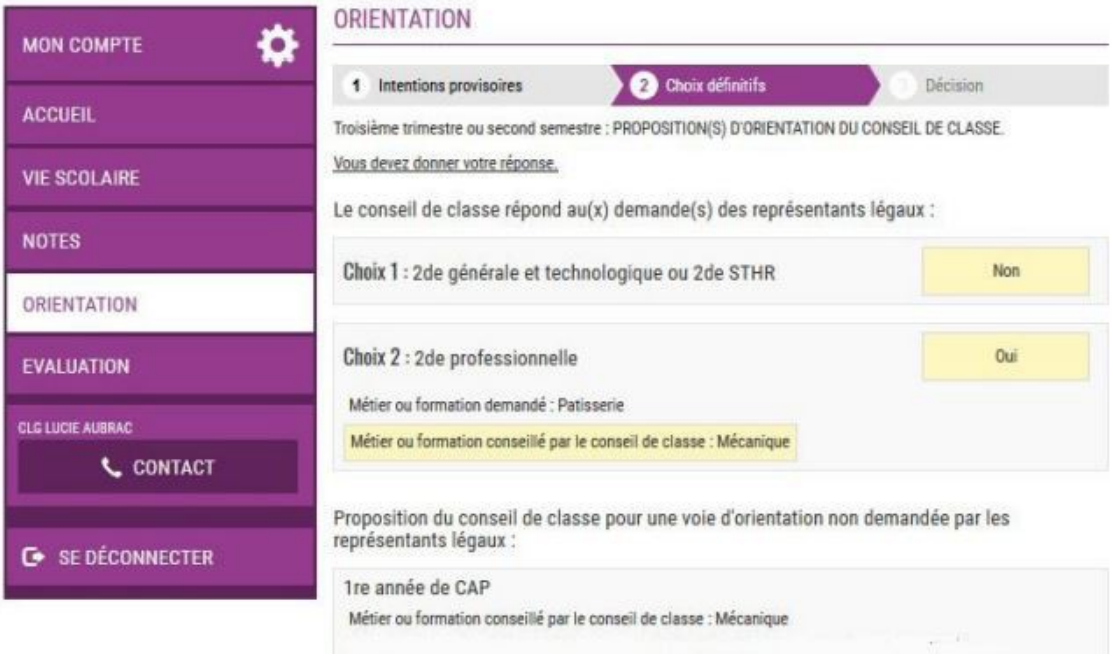

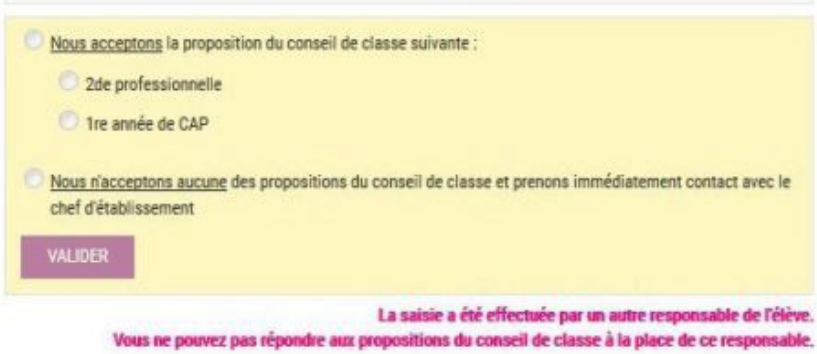

Écrans « Décision »

MON COMPTE
ACCUEIL
VIE SCOLAIRE
NOTES
ORIENTATION
EVALUATION
CLG LUCIE AUBRAC
CONTACT
SE DÉCONNECTER
ORIENTATION
1 Intentions provisoires
2 Choix définitifs
3 Décision
Un autre responsable de l'élève n'a accepté aucune des propositions du conseil de classe.
Si vous êtes en désaccord avec l'autre responsable légal, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.